



Grille de garanties Régime frais de santé – CCN Bijouterie. loaillerie. Orfèvrerie et activités qui s'y rattachent

HOSPITALISATION	Socle de Base	Option 1 (Y compris Socle de Base)	Option 2 (Y compris Socle de Base)
Frais de séjour (frais de structure et de soins) et fournitures diverses (produits de la LPP facturables et spécialités pharmaceutiques)	U 105% BR	250% BR	250% BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoire OPTAM/OPTAM-CO	120% BR	200% BR	200% BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoire Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	125% BR	180% BR
Chambre particulière	25€ / J	50€ / J	50€ / J
Chambre particulière en maternité (limitée à 6 jours par séjour)	U • 30€/J	50€ / J	50€/J
Forfait hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait actes lourds	100% FR	100% FR	100% FR
Frais d'accompagnement pour les enfants de moins de 16 ans	30€/J	50€ / J	50€/J
PRATIQUE MÉDICALE COURANTE			
Consultations - visites Généralistes OPTAM/OPTAM-CO	120% BR	120% BR	150% BR
Consultations - visites Généralistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	100% BR	130% BR
Consultations - visites Spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	125% BR	200% BR	200% BR
Consultations - visites Spécialistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	105% BR	125% BR	180% BR
Soins d'auxiliaires médicaux, frais de déplacement	100% BR	100% BR	150% BR
Frais d'analyse et de laboratoire	100% BR	100% BR	150% BR
Actes de spécialité OPTAM/OPTAM-CO	125% BR	200% BR	200% BR
Actes de spécialité Hors OPTAM/OPTAM-CO	105% BR	125% BR	180% BR
Radiologie - ostéodensitométrie remboursée par la S.S. OPTAM/OPTAM-CO	120% BR	120% BR	150% BR
Radiologie - ostéodensitométrie remboursée par la S.S. Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	100% BR	130% BR
Sevrage tabagique remboursé par la S.S.	U 25€	U 50€	75€
MÉDECINE ALTERNATIVE			
Acupuncteur, chiropracteur, ostéopathe reconnus et inscrits aux registres profes-	25€ / séance	30€ / séance	40€ / séance
sionnels (par an/bénéficiaire)	limité à 4 séances	limité à 5 séances	limité à 5 séances
PHARMACIE			
Frais pharmaceutiques remboursés par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR
Autres vaccins non remboursés par la S.S.	100% FR	100% FR	100% FR
Automédication non remboursée par la S.S. (par an/bénéficiaire) (1)	50€	50€	50€
TRANSPORT			
Frais de transport	100% BR	100% BR	100% BR
OPTIQUE*			
Monture	adulte : 100€	adulte : 150€	adulte : 150€
Monture	enfant : 80€	enfant : 100€	enfant : 100€
Verres (par verre)	adulte : 85€ à 250€ enfant : 50€ à 110€	adulte : 110€ à 275€ enfant : 70€ à 130€	adulte : 110€ à 275€ enfant : 70€ à 130€
Lentilles remboursées par la S.S. (forfait par an/bénéficiaire)	TM + 100% BR + 350€	TM + 100% BR + 400 €	TM + 100% BR + 400 €
Lentilles non remboursées par la S.S. y compris jetables (forfait par an/bénéfi-	U 350€	400€	400€
ciaire) Chirurqie, opération oculaire (forfait par an/bénéficiaire)	375€	800€	1000€
	5,50	5550	10000
DENTAIRE	2000/ PD	2000/ PD	250% DD
Soins dentaires	200% BR	200% BR	250% BR
Inlay-core et Inlay à clavette Prothèses dentaires remboursées par la S.S.	200% BR	200% BR	250% BR
Implantologie (par implant)	350% BR	450% BR	450% BR
Orthodontie remboursée par la S.S.	325€ 250% BR	750€ 350% BR	750€ 350% BR
	250 70 010	333 70 510	330 10 511
APPAREILLAGE	4000/ DD	2000/ 00	2000/ 82
Orthopédie et prothèses diverses Prothèses auditives	100% BR 100% BR	200% BR 200% BR	200% BR 200% BR
	IUU% DK	ZUU% DK	ZUU% BK
ALLOCATION FORFAITAIRE	11 - 6		
Maternité ⁽²⁾	allocation forfaitaire égale à 50€	allocation forfaitaire égale à 75€	allocation forfaitaire égale à 100€
Cure thermale remboursée par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR
PRÉVENTION			
PRÉVENTION	Prise en charge des actes de	Prise en charge des actes de	Prise en charge des actes o
Frais de prévention réglementaire ⁽³⁾	prévention dans la limite des prestations garanties par le contrat	prévention dans la limite des prestations garanties par le contrat	prévention dans la limite d prestations garanties par contrat

^{*}Prise en charge limitée à un équipement optique (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition de l'équipement optique du bénéficiaire, sauf pour les

enfants de moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue (1 équipement tous les ans).

(b) Remboursement de médicaments considérés comme tels, ayant reçu l'autorisation de mise sur le marché et vendus en officine.

(c) Versement d'une allocation pour la naissance ou l'adoption d'un enfant par l'adhérent ou ses ayants droit (de plus de 16 ans), et sous réserve d'un justificatif.

(d) Actes de prévention en application de l'arrêté du 8 juin 2006 publié au JORF du 18 juin 2006. Les montants de remboursement applicables aux médecins adhérents au CAS sont identiques aux montants applicables aux médecins ayant souscrit l'OP-TAM/OPTAM-CO. BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale - CAS: Contrat d'Accès aux Soins FR: Frais Réels - OPTAM: Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO: Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, destinée aux médecins exerçant en Chirurgie et en Obstétrique - S.S.: Sécurité sociale.



Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en œuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner...Voilà ce qui anime nos équipes.

Umanens... L'expérience mutuelle!

Umanens c'est:







Accompagnement & Adhésion...

Rien de plus simple, à vous de choisir la solution qui vous convient :



Contacter un conseiller par téléphone : 01 70 98 32 12 ou par mail : gestion-entreprises@umanens.fr



Par courrier en nous retournant la demande d'adhésion, accompagnée des pièces justificatives à l'adresse suivante : GESTION BRANCHE UMANENS TSA 60002 75487 PARIS CEDEX 10.





